

Y a t'il un pilote dans l'avion ?

Date : 14 février 2016

Jeudi 11 février : le Président de la République demande au gouvernement l'organisation « *d'ici le mois d'octobre* » d'un « *référendum local* » concernant le projet de construction d'un aéroport à Notre-Dame des Landes.

Vendredi 12 février : le Premier Ministre estime qu'il faut que la « *consultation* » (ce n'est pas du tout la même chose) ait lieu « *avant l'été* » et quelle concernera les habitants « *plutôt de la Loire-Atlantique* ».

Il est savoureux le « *plutôt* ».

Oui, mais voilà : en l'état de nos institutions, rien de tout cela n'est actuellement possible...

Qu'à cela ne tienne : il suffit de légiférer.

La « *proposition de loi relative au renforcement du dialogue environnemental et de la participation du public* » qui vient d'être enregistrée à la présidence de l'Assemblée Nationale autorise opportunément une collectivité territoriale à se mêler à l'avenir des affaires de l'Etat, mais :

- elle n'autorise pas le dépassement du cadre d'intervention d'une collectivité territoriale
- elle ne paraît pas concerner les enjeux d'ordre économique
- elle paraît ne s'appliquer qu'aux projets et ne pas s'appliquer aux décisions déjà prises
- il faut du temps pour l'adopter, probablement beaucoup trop.

Il ne reste plus que la voie de l'ordonnance.

Avec tout ça, je crains que ce ne soit pas demain la veille du jour où les habitants de Rennes ou de Redon, pour ne citer qu'eux, risquent d'avoir leur mot à dire.

Et bien, si vous m'en croyez, ça ne va pas se passer comme ça... et je vois comment ça va finir !... ;-)

